BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 783

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

980 598 981 RCS Nantes.
ID CHATO.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Nom commercial : BISCUITERIE DE KERLANN.
Capital : 5000 EUR.
Adresse : 1, rue du Président Kennedy, 44110 Châteaubriant.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 60000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Vente de produits alimentaires, en particulier de biscuits gâteaux chocolats et de produits d'épicerie fine (sans fabrication sur place) et vente de produits non alimentaires, en particulier vaisselle, linge de maison, art de la table, accessoires de mode et décoration.
Adresse : 1, rue du Président Kennedy, 44110 Châteaubriant.
Précédent propriétaire : 840 504 062 RCS Nantes. **OGC.**
A dater du : 17 octobre 2023.
Date d'effet : 1er novembre 2023.
Date de commencement d'activité : 1er novembre 2023.
Publication légale : Informateurjudiciaire.fr *du* 28 novembre 2023.
Oppositions : Cabinet d'avocat Stéphanie Dreux 62/76 Place Saint Pierre - Ancenis St Gereon (44150 pour la validité..
Commentaires : Suivant acte sous seing privé en date à NANTES, le 02.11.2023. enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement, Saint-Nazaire 1 le 22.11.2023 Référence 4404P04 2023 A 01829 Domicile ancien propriétaire : 1 rue Benjamin Franklin 85000 LA ROCHE SUR YON Domicile nouveau propriétaire :1 rue du Président Kennedy 44110 Chateaubriant Cession de fonds de commerce de Biscuiterie artisanale Epicerie fine. Exploité à 1 rue du Président Kennedy 44110 Chateaubriant Moyennant le prix de 60.000,00euros Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce.